Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_110-DE

MORLAIX communauté
SBO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Séance du lundi 29 juin 2026
Délibération D26-110

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 52
Nombre de membres titulaires présents : 47
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de représentations : 0
Nombre de votants : 51

Secrétaire de séance : Sandrine Delory

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Alban Le Roux, Marion Picart **Garlan** : Joseph Irrien **Guimaëc** : Pierre Le Goff **Henvic** : Anne-Lise Jacq **Lanmeur** : Yvon Denis, Christine Prigent **Lannéanou** : Patrick Berger **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Sandrine Delory **Locquénolé** : Pascal Lecomte **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Nathalie Barnet, Yvon Laurans, David Guyomar, Laetitia Abily, Michael Restier, Catherine Milin, Olivier Bellec, Hélène Hetault-Guézennec **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec, Marie-Claire Parcheminal **Plouégat-Guerrand** : Hervé Loussaut **Plouégat-Moysan** : Philippe Adam **Plouézoc'h** : Arnaud Favé **Plougasnou** : Serge Wlodarczak, Martine Le Doaré **Plougonven** : Bernadette Auffret, Nicolas Inisan **Plouigneau** : Joëlle Huon, Julie Hamon, Yves Jouan **Plounéour-Ménez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Morgane Bicrel, Gérard Pirou **Saint-Jean-du-Doigt** : Marc Boizard **Saint-Martin-des-Champs** : Jonas Plusquellec, Michel Madec-Clei, Annick Martin **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Anne-Marie Kerviel **Taulé** : Gilles Creach, Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h à Hervé Loussaut **Plouigneau** : Roger Héré à Julie Hamon **Saint-Martin-des-Champs** : Sandrine Autret à Pierre Le Goff **Saint-Thégonnec Loc-Éguiner** : Sandrine Le Feur à Stéphane Lozdowski.

Était absent excusé : **Guerlesquin** : Eric Cloarec

Demande de subvention au titre du « fonds vert » - recyclage foncier / projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » rue Albert Le Grand à Morlaix

Projet de territoire Trajectoire 2030 :
Orientations stratégiques n°1 "répondre aux besoins en logements dans leur diversité" et n°2 "Réhabiliter et (re)dynamiser nos villes et nos bourgs"

Rapporteur : Jonas Plusquellec

Dans le cadre du projet de relocalisation de l'activité de la société SOFIVIN au sein d'une des zones d'activités du territoire de Morlaix Communauté et dans la continuité de la restructuration du quartier de la Gare, le secteur sis rue Albert Le Grand a été identifié comme stratégique pour un projet de renouvellement urbain.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260629-D26_110-DE

Le site se compose d'un ensemble foncier constitué des parcelles cadastrées BL 30 et 31, propriétés de la société finistérienne de distribution de vins (SOFIVIN), ainsi que de la parcelle BL 32, propriété de Morlaix Communauté et anciennement propriété de VEOLIA.

Le 17 mai 2025, Morlaix Communauté a signé une convention opérationnelle d'action foncière tripartite avec la ville de Morlaix et l'établissement public foncier de Bretagne (EPFB). Celui-ci a pour mission d'acquérir tous les biens fonciers et immobiliers, assurer la libération des lieux, procéder aux études, diagnostic, permettant de préparer le site à recevoir l'aménagement futur.

À travers le projet « Rue Albert Le Grand » et la création d'une nouvelle offre de logements ainsi que l'intégration de rez-de-chaussée d'activités, la collectivité s'engage à respecter les critères suivants sur les parcelles qui seront portées par EPFB :

Consacrer a minima 50 % de la surface de plancher du programme au logement ;

Atteindre une densité minimale de 80 logements par hectare (étant précisé que, pour les projets mixtes, 70 m² de surface de plancher dédiés aux équipements, services, activités ou commerces équivalent à un logement) ;

· Prévoir, dans la part du programme consacrée au logement, un minimum de 30 % de logements locatifs sociaux de type PLUS-PLAI.

Le dispositif Fonds Vert « recycler le foncier » a vocation à financer la reconversion des friches et notamment des études, acquisitions foncières, travaux de démolition ou déconstruction, dépollution, réhabilitation de bâtiment, restauration écologique des sols (notamment aux fins de renaturation), de sorte de combler tout ou partie du déficit constaté. Le projet de réhabilitation de la parcelle « SOFIVIN » rentre dans le cadre d'éligibilité du dispositif.

Vu la circulaire relative aux règles d'emploi en 2026 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert).

Vu la convention opérationnelle d'action foncière conclue le 27 mai 2025 entre la Ville de Morlaix et l'Établissement Public Foncier de Bretagne concernant le projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » située dans le secteur de la rue Albert Le Grand,

Considérant que le projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » vise la requalification du site dans le cadre du renouvellement urbain du secteur de la rue Albert Le Grand ;

Considérant que ce projet relève du dispositif « Fonds vert – recyclage foncier » ;

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- **d'autoriser le Président de Morlaix Communauté à solliciter, auprès de l'État, une subvention au titre du volet « Recycler le foncier » du Fonds vert pour le projet de restructuration de la parcelle dite « SOFIVIN » située secteur rue Albert Le Grand ;**
- **d'autoriser le Président de Morlaix communauté à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Sandrine Delory

Le Président,
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté BRO MONTROULEZ